



Demande et Certificat d'Acceptation Préalable (DAP/CAP)

SE-ARG-COM-1-V4

Site de livraison : Balan Château-Gaillard

28/11/2022

Date de première livraison : _____

Ain Rhône Granulats - www.arg01.fr

DAP@arg01.fr

ECO-ORGANISME auquel ARG adhère : ECOMINERO

PRODUCTEUR OU DETENTEUR DU DECHET		TRANSPORTEUR OU COLLECTEUR	
Raison sociale : _____	SIRET : _____	Raison sociale : _____	SIRET : _____
Adresse : _____	Tel : _____	Adresse : _____	
Code postal : _____	Mail : _____	Code postal : _____	
Ville : _____	Code APE : _____	Ville : _____	

CHANTIER	
N° de chantier : _____	Intitulé chantier : _____
Adresse : _____	
Code postal : _____	Ville : _____
Numéro de parcelle : _____	ou Coordonnées GPS : _____
<input type="checkbox"/> TRAVAUX PUBLICS/GENIE CIVIL (Attestation d'exonération éco-contribution PMCB nécessaire - producteur ou chantier) <input type="checkbox"/> BATIMENT	

ORIGINE DU MATERIAU	
Nature des travaux : <input type="checkbox"/> Démolition	Zone : _____
<input type="checkbox"/> V.R.D	<input type="checkbox"/> Urbaine/industrielle
<input type="checkbox"/> Terrassement	<input type="checkbox"/> Naturelle / Agricole
<input type="checkbox"/> Second œuvre	
<input type="checkbox"/> Autre : _____	

IDENTIFICATION DU MATERIAU		
TYPE	Code déchet	Quantité (T)
<input type="checkbox"/> Déblais Terreux <i>Faible teneur en « cailloux »</i>	17 05 04 : Terre et cailloux ne contenant pas de substances dangereuses 20 02 02 : Terres et pierres	Si plus de 500T : nécessité de réaliser des analyses « pack ISDI » sur 3 prélèvements représentatifs de terre sur le chantier.
<input type="checkbox"/> Déblais Valorisables <i>Forte teneur en « cailloux »</i>	17 05 04 : Terre et cailloux ne contenant pas de substances dangereuses 20 02 02 : Terres et pierres	
<input type="checkbox"/> Déblais Recyclables <i>Gravats</i>	<input type="checkbox"/> 17 01 01 : Béton Déblais Blocs / Blocs Ferrailés - déchet de production, commercialisation, démolition*	
	<input type="checkbox"/> 17 01 02 : Briques - déchet de production, commercialisation, démolition*	
	<input type="checkbox"/> 17 01 02 : Tuiles et céramiques - déchet de production, commercialisation, démolition	
	<input type="checkbox"/> 17 01 03 : Mélange - déchet de construction, démolition* « sans goudron et sans Amiante »	
	<input type="checkbox"/> 17 03 02 : Enrobé - mélange bitumineux ne contenant pas de goudron ni d'amiante*	
*trié et ne provenant pas de sites contaminés		
Analyses complémentaires	<input type="checkbox"/> Test de lixiviation	<input type="checkbox"/> Test de détection de goudron
		<input type="checkbox"/> Test de détection d'amiante

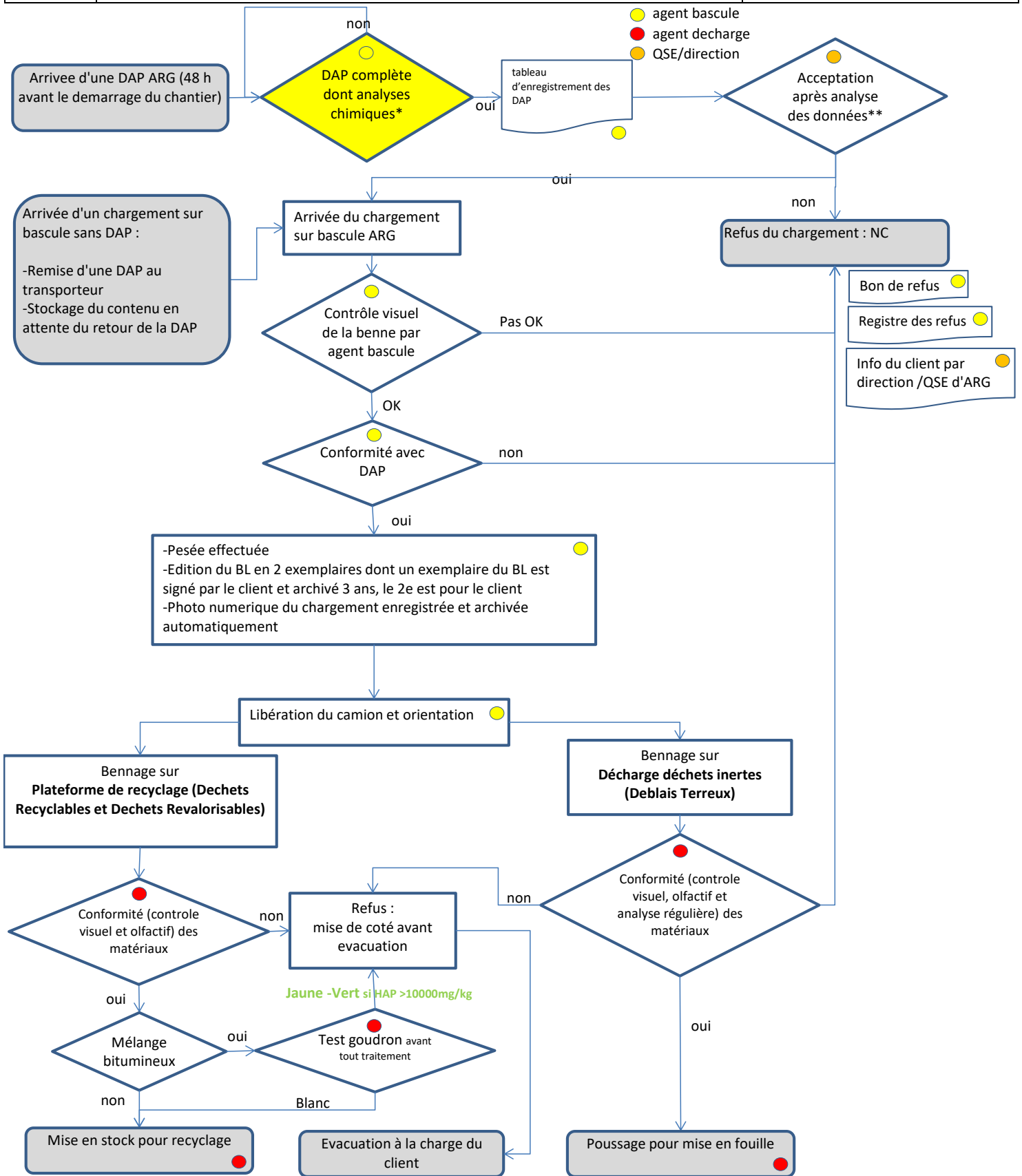
CRITERES D'ACCEPTATION	
Ne sont pas admis sur le site :	<ul style="list-style-type: none"> Déchets à plus de 60°C Déchets non pelletables Déchets pulvérulents Déchets radioactifs
<ul style="list-style-type: none"> Déchets dangereux Déchets amiantés Déchets liquides 	

ENGAGEMENT DU PRODUCTEUR	CADRE RESERVE A ARG
<p>Je soussigné, _____, certifie l'exactitude des renseignements fournis dans le cadre de la présente fiche d'acceptation préalable.</p> <p>Je m'engage à :</p> <ul style="list-style-type: none"> amener des matériaux conformes aux spécifications de cette demande et conformément à l'arrêté du 12 décembre 2014 fournir toute information nécessaire quant à l'identification du déchet <p>ARG vous rappelle que tout producteur de déchets est responsable de la gestion de ses déchets jusqu'à leur élimination ou valorisation finale, conformément à l'article L541-2 du Code de l'Environnement. En cas de non-respect des critères d'acceptation, ARG demandera au producteur la reprise des déblais non conformes.</p> <p>Date : _____</p> <p>Fonction du responsable : _____</p> <p>Téléphone du responsable : _____</p> <p>Signature et cachet : _____</p>	<p>DECISION D'ACCEPTATION D'ARG</p> <p><input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON</p> <p>(Durée de validité maximale =1 an)</p> <p>Si NON, motif du refus :</p> <p><input type="checkbox"/> Déchet interdit sur site</p> <p><input type="checkbox"/> Analyse non conforme</p> <p><input type="checkbox"/> Autre</p> <p>Nom du responsable d'admission :</p> <p>Date d'acceptation par ARG :</p> <p>Cachet et signature ARG :</p> <p>N° CAP/DAP : _____</p>



SCHEMA D'ACCEPTATION DES DEBLAIS D'ENTREPRISES DU BTP

Mise à jour
07/2022



*Réalisation d'analyses chimiques au-delà de 500T : Analyses selon le PACK ISDI sur 3 prélèvements représentatifs de terre sur le chantier.

**Analyse des données : contenu DAP + vérification BASOL + présence analyse amiante et chimique si nécessaire + connaissance client, client en compte,...